L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 31 OCTOBRE 1888.

L'Opéra.

La troupe de l'Opéra a quitté Anvers le 30 octobre, nos lecteurs le savent, à bord du steamer *Frensland*. Selon toutes probabilités elle sera à New York demain ou après demain. Elle ne fera qu'y toucher terre et prendra le premier train en partance pour la Nouvelle-Orléans, car M. Maugé a d'abord hâte d'inaugurer sa campagne, et puis ce n'est point un mince item que la carte à payer de 70 ou 80 personnes dans un hôtel quelconque. En pareil cas un impressario détale vite.

Si donc l'arrivée du steamship a lieu le 1er ou le 2 novembre, on peut attendre ici les artistes du 4 au 6 : ce qui placerait vraisemblablement l'ouverture au samedi 10 novembre ; sauf les obstacles imprévus — et il en est presque toujours — qui pourraient l'éloigner jusqu'au mardi 13. Cependant nous sommes convaincu que la direction mettra tout en œuvre afin de ne pas reculer ainsi l'inauguration de sa saison.

Deux fois elle a ouvert un treize, et comme ces exploitations n'ont pas été couronnées de succès, péniteusement parlant, elle est peut être devenue quelque peu superstitieuse à l'endroit de ce nombre. On trouvera dans nos colonnes de ce jour une annonce prévenant le public que M. Landry se tiendra tous les jours, jusqu'à l'ouverture de l'Opéra, au magasin Grunewald, rue du Canal, afin d'y inscrire les noms de ceux qui désirent prendre un abonnement.

Ils trouveront là tous les renseignements utiles et pourront se convaincre que les conditions de la souscription sont des plus libérales.

L'annonce en question nous avait été adressée par l'administration depuis lundi soir ; par oubli elle nous est parvenue trop tard, et nous avons dû en renvoyer la publication à aujourd'hui.

Grand Opera House.

Nous imaginons que nous ne trouverons guère de contradicteurs parmi ceux qui tous disent, en citrinant que la scène française est la premiere du monde et qu'elle domine toutes les autres à bien des rondeurs. Elle est une tour Eiffel en son genre.

Dans tous les pays on rencontre, à coup sûr, des personnalités hors de pair, jetant le plus vif éclat sur le théâtre. Mais que s'il s'agit d'ensemble, d'un tout dont les parties multiples s'harmonisent, ou les moindres détails — peut et nous osons — sont merveilleusement soignés, arrivent fréquemment à la presque perfection, c'est encore, c'est toujours à la Comédie-Française qu'il faut se reporter.

Bien des scènes à Paris offrent un personnel d'une splendide composition ; pourtant, en thèse générale, aucune ne vaut celui de ce Théâtre Français qui, du reste, est pour les artistes, comme un Panthéon — peuple de vivants exilés.

A Paris tous les genres de la farce sont représentés par des individualités de distinction ; et c'est dans la comédie et la comédie drame que cette supériorité se remarque surtout. Aussi, à part les célébrités ainsi sauf de la, on peut, en partant, et malgré les revoltes de goût national qui peuvent y contredire parfois, c'est invariablement à l'école française qu'il faut revenir, en matière de théâtre, pour y retrouver les meilleurs modèles.

Nous ne prétendons pas que la troupe actuelle du Grand Opera House vaille les grandes troupes parisiennes que nous rappelons ici, loin de là ; mais nous insistons pas à cette que Mlle Munie Maddern a rendu, en artiste, les deux phases du personnage ; cependant c'est dans la première surtout—et celle-ci prend trois actes sur quatre—qu'elle brille.

Elle, le mot n'est pas de trop. Elle y déploie qualités de cœur et d'esprit. C'est un portrait ressemblant, frappant, minutieusement traité, sans jamais cependant descendre aux détails oiseux.

Un enjouement, une finesse qui ne se démentent jamais et qui se traduisent dans le geste, dans l'intonation, dans les attitudes, dans la physionomie, dans l'accent. Jamais rien de souligné et toujours la note juste, vraie.

Ici une véritable candeur enfantine, un véritable parfum agreste dans les intentions ; là des échappées de rêverie, de sensibilité ; quelque chose de contemplatif dans la diction, dans le regard et plus des émotions de larmes qui viennent naturellement ; et mouillent vite aussi ceux des spectateurs.

Jamais un cri, jamais un effort, jamais une mimique exagérée et cependant tout porte et touche. A ces qualités Mlle Maddern en joint deux autres—qui ne contrefit pas les coulisses : elle sait exister, elle sait prendre des temps.

Et nous vous l'affirmons ces silences là—toujours impressionnants au théâtre quand ils sont habilement employés ne sont pas le moindre effet de son jeu. Ils dramatisent, ils font *parler* la situation, mieux encore, ils vous nous permettez cette contradiction apparente, cette contradiction dans les mots.

Ajoutez à cela des calmeries, des folineries charmantes, une tendresse exquise, un naturel invariable, une féminité complète et vous aurez une idée de la valeur de l'artiste que nous vous engageons vivement à voir dans *Caprice*, qu'elle jouera aujourd'hui en matinée pour la dernière fois.

A côté d'elle, et tout près d'elle, il faut citer M. John Jennings dans le rôle de Baxter, le père de Mercy.

Celui là aussi a beaucoup de l'école française ; c'est dans sa langue l'un des meilleurs artistes américains que nous connaissions.

Il a, avant tout, le talent de composition ; son personnage est vivant des pieds à la tête ; vous avez tout fou rencontré ce bon vieux père, avec toute ses tendresses, toutes ses faiblesses. Il est difficile de dire plus juste, de mieux nuancer. C'est l'amour paternel dans toute sa simplicité, toute sa force, toute son émotion.

Il a le cuite du naturel et peut-être le porte-t-il même trop loin ; défaut d'une qualité.

Nous vous parlions, dans un numéro précédent, de ce naturel du théâtre qui n'est celui de la vie commune qu'à la condition de certaines modifications, comme sont indispensables certaines conditions dans l'exécution d'une toile qui doit être vue de loin et aux lumières.

M. Jennings se rive peut-être trop à la nature et c'est pourquoi ses effets ne vont pas parfois au delà de la rampe. Il recourt trop souvent aux mots éteints ; on ne les entend alors qu'à force de les écouter ; l'effet s'en amoindrit. N'importe, c'est un véritable artiste, qui nous a causé vif plaisir. Comédien de beaucoup de talent, s'il est partout ce qu'il se montre dans *Caprice*.

Très naturel, très sobre et pourtant très verveux aussi M. Harry Davenport, dans le personnage à deux facettes de Potts. Amusant, et sans chercher à l'être.

De l'esprit également dans le jeu de M. Trader, de rôle Wally Henderson, et du bien à dire également des autres sujets : Mlles Annie Lockhart, Mary Maddern ; MM. Wm. Faversham, De Witt, Maguire.

Ce soir : *In spite of All*, adaptation d'une œuvre de Victorien Sardou : *Andréa*.

L. PLACIDE CANONGE.

Théâtre St. Charles.

La féerie *Les Douze Tentations* marche vaillamment : succès et recette toujours. Rien de plus légitime. Tout est réuni là pour faire ressortir cette pièce, qui vaut principalement par son spectacle.

Ce spectacle est complet. La brosse du décorateur s'est appliquée à produire des toiles à motifs nouveaux, et ce serait injuste si l'on ne reconnaissait point qu'il y a amplement réussi. Les changements à vue, et autres, sont innombrables ; à chaque acte c'est quelque décor auquel on applaudit.

Le ballet est très nombreux ; il a pour première danseuse Mlle Bonfanti, une ballerine sympathique au public. La a fait grand déploiement pour les yeux ; des costumes à l'infini, habilement variés dans leurs tons et rehaussant des dessins chorographiques qui indiquent du faire et du goût chez le maître de ballet.

Enfin pour mieux diversifier l'ensemble—où les scènes d'un vrai comique abondent—trois gymnastes, les frères Judge, qui surprennent par de merveilleux exercices, sans jamais causer la moindre inquiétude aux spectateurs.

Ce soir, cinquième représentation.

Dimanche prochain, *Lilly Clayes Colonial Variety Company*.

Académie de Musique.

Le drame *Secrets of New York—Les Rues de New York*, est une reprise sur laquelle on peut toujours compter. La pièce est au goût des masses, à cause de son spectacle, de ses faces diverses, de cette lutte comique qui marche parallèlement à la partie dramatique, et le titre même en attire. Elle est, d'ailleurs fort satisfaisamment montée.

Aussi trouvons-nous pas d'inquiétude sur la Matinée de ce jour, dont elle sera le spectacle. Une représentation en sera donnée ce soir également.

Hier encore la recette en était ronde et une foule de plus l'indiquait à fait faire à ces enfants sur actes et tous ils savons plus combien de tableaux. Les décors nouveaux y sont nombreux.

Dimanche prochain, première soirée de longueur du comédien Wm J. Scanlan, qui jouera le rôle principal de *Shane Na Lawn*, l'un de ces types irlandais qu'il portraiture toujours habilement.

Dime Museum.

L'ouverture du Dime Museum promet d'être brillante. On sait quelle autre lieu salutaire pitoyable. Nous renvoyons le lecteur à l'annonce qu'il trouvera sur la première page.

Ce n'est là qu'un faible aperçu de programme ; on y verra beaucoup plus et mieux. Nous ne pouvons enregistrer non brèf dans un délai de dix jours à courir de la date fixée pour l'ouverture de l'affaire.

Dix copies en seront faites, dont une pour l'avocat du défendeur et les autres à l'usage de la Cour. La défenderesse devra enregistrer son bref dans les 20 jours suivant la date fixée pour le procès. Dix copies en seront aussi fournies à la Cour. Aucun procès ne sera instruit à moins qu'une des parties ne soit conformée aux réglements. Dans le cas contraire les pièces seront mises au tablon des dossiers.

Cour Civile. — L'affaire Gabriel Villeré au sujet du delit de $5,763 dans les comptes de la succession Kate Townsend est revenue hier devant la Cour Civile. MM Summerville et Omer Villeré représentant l'Etat ; MM. Carleton et Baldwin, M. G. Villeré ; MM. Breaux et L. D. Chaffraix, M. Vinet.

Lavocat de M. Villeré, en réponse aux allégations portées contre son client, a produit en cour un compte des sommes reçues par lui en qualité d'administrateur. Il a produit aussi un bref.

M. Villeré avant antonce qu'il désirait faire une déclaration au sujet de M. Gabriel Villeré, la cour l'a prié de dicter cette déclaration au stenographe, parce qu'il était nécessaire que toutes les dépositions concernant cette affaire fussent enregistrées.

M. O. Villeré a déclaré alors que M. Gabriel Villeré lui avait présenté un compte montrant qu'il avait reçu, de mandes diverses et de la Mme T. Villeré, son prédécesseur, la somme de $78,976 04, qu'il avait déboursé $32,724 12 pour promulgation de successions ; qu'il avait payé au présent administrateur, M. Vinet, $18,488 91 et qu'il avait déposé en cour un chèque de $8,763 pour compléter les $79,975 04.

Et ce qui concerne cette balance de $8,763 montant du prétendu déficit, M. O. Villeré annonce que M. G. Villeré avait, avec le consentement de son avocat, des honoraires duquel il devait toucher une moitié, tiré sur la banque cette somme qui d'après ses calculs représentait la moitié à laquelle il avait droit.

Des lors, en s'appropriant cette somme sur les fonds de l'Administrateur Public, il croyait y avoir droit. Lorsque ces pouvoirs lui ont été intentées, il s'est aperçu qu'il y avait un malentendu entre lui et son avocat qui déclara qu'il y avait erreur et qu'il n'avait pas fait semblable arrangement. C'est alors que M. Villeré a naturellement présenté son chèque pour combler le déficit, se réservant de présenter toutes les réclamations qu'il pourrait avoir à faire contre ses avocats.

M. Villeré ajoute qu'il a parlé à la requête de son client afin que le public, par la publication de cette déclaration dans les journaux sache que M. G. Villeré ne s'était point approprié cet argent dans une intention criminelle.

M. Breaux demande que cette déclaration ne soit pas enregistrée, comme n'ayant pas rapport à la question. Il ajoute qu'aucune entente n'avait eu lieu entre lui et M. Gabriel Villeré et qu'il avait seulement perçu ses honoraires et M. Villeré une commission. Sur motion de l'Avocat de l'Etat, l'affaire est renvoyée au 4 novembre.

Marie Anne Whimden contre le recorder des hypothèques pour obtenir l'annulation d'une inscription.

John Klein & Cie contre le Bureau des assesseurs pour obtenir une réduction.

Conformément à son intention de réduire au 1er novembre le nombre des copistes de la cour civile, M. Luminais, greffier de cette cour, a informé ceux dont les noms suivent qu'il ne dû plus renseigner de leurs services à partir du 1er novembre : MM. Eph. Atkins, J. J. Savage, Alcée Ker, A. Blancaud, Dan Costillo, Biagne, Dan Mooney, Albert Olivier, J. Leach, Ben Michel, E. O'Brien, Wm Hahn, Pujou Guyot et Jno Cullen.

H. Dudley Coleman et H. D. Coleman à Cie contre le Bureau des Assesseurs pour obtenir une réduction.

Walter J. Marton contre Geo. E. Gundry pour $469 13. Demande de saisie et vente.

Cour criminelle. — Section A.— Qui avoué leur culpabilité :

Willie Robinson et C. Smith, larcin.
Bud King, port d'armes cachées.
Qui nié leur culpabilité :
Geo. Schneider, voies de fait.
Alf. Henderson, coups et blessures.
Les affaires suivantes ont été renvoyées :
Geo. W. Payne, attaque.
Paul Balthazar, larcin.
Edg J. Audry et Peter Mulholland.

Offres.—Le contrôleur a décacheté hier la seule offre qui ait été soumise pour la location du ferry de l'avenue Louisiana qui fait le service entre le pied de cette rue et le canal Harvey. C'est celle de M. Geo Arthur qui offre $15 par mois pendant cinq ans pour le remorquer et $30 pour la barque.

Accident.—Lundi soir, à 11 heures, deux jeunes gens, Napoleon Smith et Alph. Lezo, acteurs de l'Eden Theatre, rue Royale No 42, s'amusaient sur le derrière de la scène, lorsque le dernier a glissé et s'est foulé la cheville du pied gauche. Transporté d'abord à l'hôpital, il a été ensuite transféré chez lui, rue Dumaine No 73.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1888
—Indications pour la Louisiane : Beau temps plus chaud, vents du sud.

Température du 30 octobre 1888.
Thermomètre de E. & L. Claudia, Opticiens No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin.....	58	15
Midi.....	68	21
3 P. M.....	70	22
6 P. M.....	66	20

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

John J. Murphy à Mlle Mary O'Donnell.
Wm. O'Donnell à Mlle Elizabeth O'Hara.
Robert Lee McKay à Mlle Annie J. Clark.
Philip K. Wagner à Mlle Elizabeth S. Goodspeed.
Henry Harrison à Mlle Mary Johnson.
Robert J. Mercier à Mlle Marie A. Durrive.
Henry Iron à Mlle Alice Hart.

Naissances.

Mme John Schmidt, une fille.
Mme Charles Moreau, un garçon.
Mme Adolph Deering, un garçon.
Mme Dominico Reggio, une fille.
Mme Alcee Fortier, un garçon.

Décès.

Mary Josephine McKay, 2 mois, paroisse Jefferson.
Mary Elizabeth Packer, 6 mois, 18 rue St. Mary.
Louis L. Kuop, 3 mois, coin des rues Français et Decatur.
Maximilian Nete, un mois, avenue Hagan.
Mme Veuve Lucille Dupuy, 63 ans, 50 rue Royale.
Edmund Schmaltz, 55 ans, paroisse St. Bernard.
Jeanne Vants 5 ans, 429 rue Bourbon.
Louis Philippe Freie, 6 jours, 522 rue South Peydras.
Mme Maudy Nelsen 37 ans, 128 rue North Claiborne.
A. E. Blackmar 62 ans, 229 rue Camp.
Cora Mayshipley, 3 mois, 365 Chemin du Bayou.
George W. Wilson, 53 ans, 35 avenue Cleveland.
Mary Agnes Marks, 20 ans, 110 rue St. Philippe.
Chas Alexander Miller, 16 ans, rue Tricou, entre Chartres et Royale.
Jeanne Amelie Cantrelle 8 mois, 309 rue Dauphine.
Mme Veuve Mary Manning, 55 ans, 195 avenue Washington.

*Diphthérie.

Les nouveaux cas suivants de diphthérie sont rapportés au Bureau de santé :

Le 30 : 178 North Prieur et un au No 569 de rue Carondelet.

Ventes inscrites au Bureau de l'annotateur des aliénations :

Franklin P. Rivet à Thomas Booth, un terrain dans le 6me district, borné par les rues Camp, Peniston, Magazine et General Taylor, $13,800 comptant.

Giles M. Hillyer à David R. Scott, sa moitié d'intérêt indivise dans quatre terrains dans le 6me district, bornés par les rues Peniston, Chestnut, Amelia et Camp, $777.

Jacob Keintzmann à Mme Julia Boyle, un terrain dans le 3me district, borné par les rues Washington, Dauphine, Lapagne et Bourgogne, $800.

Mme Vve Achille Chiapella à Mme Félix Formento, une portion de terre dans le Troisieme District, dans Pilet borné par les rues Esplanade, Royale, Kerlerec ou Paix, et Bourbon, $800 0 a termes.

Paulin Smith et Christina Kaltenbacher à Francisca Kocke, les deux tiers indivis dans treize terrains dans le Troisieme District, bornés par les rues Mazant, Villeré, France et Urquhart.

Francisca Kocke et Pauline Smith à Christina Kaltenbacher, 1 1-me portion de terre dans le Troisieme District, dans Pilet borné par les rues Bartholomew, Claiborne, Mazant et Prosper ; 2., deux terrains dans le même district et flet, $1000 comptant.

Francisca Kocke et Christina Kaltenbacher à Pauline Smith, treize terrains dans le Troisième District, bornés par les rues Claiborne, Bartholomew, Prosper et Jeanne, $200 comptant.

Cour suprême. — La Cour Suprême a émis un ordre par lequel les membres du barreau sont informés que les réglements relatifs aux procès qui viennent en appel devant ce tribunal, seront strictement observés désormais. L'appelant devra enregistrer son bref dans un délai de dix jours à courir de la date fixée pour l'audition de l'affaire.

Dix copies en seront faites, dont une pour l'avocat du défendeur et les autres à l'usage de la Cour. La défenderesse devra enregistrer son bref dans les 20 jours suivant la date fixée pour le procès. Dix copies en seront aussi fournies à la Cour. Aucun procès ne sera instruit à moins qu'une des parties ne soit conformée aux réglements. Dans le cas contraire les pièces seront mises au tablon des dossiers.

Cour Civile. — L'affaire Gabriel Villeré au sujet du delit de $5,763 dans les comptes de la succession Kate Townsend est revenue hier devant la Cour Civile. MM Summerville et Omer Villeré représentant l'Etat ; MM. Carleton et Baldwin, M. G. Villeré ; MM. Breaux et L. D. Chaffraix, M. Vinet.

Lavocat de M. Villeré, en réponse aux allégations portées contre son client, a produit en cour un compte des sommes reçues par lui en qualité d'administrateur. Il a produit aussi un bref.

M. Villeré avant antonce qu'il désirait faire une déclaration au sujet de M. Gabriel Villeré, la cour l'a prié de dicter cette déclaration au stenographe, parce qu'il était nécessaire que toutes les dépositions concernant cette affaire fussent enregistrées.

M. O. Villeré a déclaré alors que M. Gabriel Villeré lui avait présenté un compte montrant qu'il avait reçu, de mandes diverses et de la Mme T. Villeré, son prédécesseur, la somme de $78,976 04, qu'il avait déboursé $32,724 12 pour promulgation de successions ; qu'il avait payé au présent administrateur, M. Vinet, $18,488 91 et qu'il avait déposé en cour un chèque de $8,763 pour compléter les $79,975 04.

Et ce qui concerne cette balance de $8,763 montant du prétendu déficit, M. O. Villeré annonce que M. G. Villeré avait, avec le consentement de son avocat, des honoraires duquel il devait toucher une moitié, tiré sur la banque cette somme qui d'après ses calculs représentait la moitié à laquelle il avait droit.

Des lors, en s'appropriant cette somme sur les fonds de l'Administrateur Public, il croyait y avoir droit. Lorsque ces pouvoirs lui ont été intentées, il s'est aperçu qu'il y avait un malentendu entre lui et son avocat qui déclara qu'il y avait erreur et qu'il n'avait pas fait semblable arrangement. C'est alors que M. Villeré a naturellement présenté son chèque pour combler le déficit, se réservant de présenter toutes les réclamations qu'il pourrait avoir à faire contre ses avocats.

M. Villeré ajoute qu'il a parlé à la requête de son client afin que le public, par la publication de cette déclaration dans les journaux sache que M. G. Villeré ne s'était point approprié cet argent dans une intention criminelle.

M. Breaux demande que cette déclaration ne soit pas enregistrée, comme n'ayant pas rapport à la question. Il ajoute qu'aucune entente n'avait eu lieu entre lui et M. Gabriel Villeré et qu'il avait seulement perçu ses honoraires et M. Villeré une commission. Sur motion de l'Avocat de l'Etat, l'affaire est renvoyée au 4 novembre.

Marie Anne Whimden contre le recorder des hypothèques pour obtenir l'annulation d'une inscription.

John Klein & Cie contre le Bureau des assesseurs pour obtenir une réduction.

Conformément à son intention de réduire au 1er novembre le nombre des copistes de la cour civile, M. Luminais, greffier de cette cour, a informé ceux dont les noms suivent qu'il ne dû plus renseigner de leurs services à partir du 1er novembre : MM. Eph. Atkins, J. J. Savage, Alcée Ker, A. Blancaud, Dan Costillo, Biagne, Dan Mooney, Albert Olivier, J. Leach, Ben Michel, E. O'Brien, Wm Hahn, Pujou Guyot et Jno Cullen.

H. Dudley Coleman et H. D. Coleman à Cie contre le Bureau des Assesseurs pour obtenir une réduction.

Walter J. Marton contre Geo. E. Gundry pour $469 13. Demande de saisie et vente.

Cour criminelle. — Section A.— Qui avoué leur culpabilité :

Willie Robinson et C. Smith, larcin.
Bud King, port d'armes cachées.
Qui nié leur culpabilité :
Geo. Schneider, voies de fait.
Alf. Henderson, coups et blessures.
Les affaires suivantes ont été renvoyées :
Geo. W. Payne, attaque.
Paul Balthazar, larcin.
Edg J. Audry et Peter Mulholland.

Offres.—Le contrôleur a décacheté hier la seule offre qui ait été soumise pour la location du ferry de l'avenue Louisiana qui fait le service entre le pied de cette rue et le canal Harvey. C'est celle de M. Geo Arthur qui offre $15 par mois pendant cinq ans pour le remorquer et $30 pour la barque.

Accident.—Lundi soir, à 11 heures, deux jeunes gens, Napoleon Smith et Alph. Lezo, acteurs de l'Eden Theatre, rue Royale No 42, s'amusaient sur le derrière de la scène, lorsque le dernier a glissé et s'est foulé la cheville du pied gauche. Transporté d'abord à l'hôpital, il a été ensuite transféré chez lui, rue Dumaine No 73.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil se réunit à 7 heures 15 en séance hebdomadaire sous la présidence du Maire Shakespeare. Le secrétaire Manning fait l'appel ; 22 membres y répondent. Lecture est donnée du Message officiel du Maire, contenant 7 documents et ainsi conçu :

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville, 30 octobre 1888.

Au Conseil :

1. Le rapport du trésorier de la ville pour la semaine finissant le 27 octobre 1888.

Référé au comité No 2.

2. Communication de H. Beabe, relative à la réclamation à la ville d'une somme de $30, montant du loyer de certain local pour l'année 1888.

Référé au comité No 2.

3. Rapport du commissaire de police et des édifices publics pour la semaine finissant le 30 octobre 1888.

Référé au comité No 4.

4. Copie de la caution fournie par Jno K. Renaud, secrétaire en chef du département des travaux publics, soumise à l'approbation du Conseil.

Référé au comité No 1.

5. Pétition de Mme M. Taylor, pour obtenir l'autorisation de garder quatre vaches dans la localité désignée dans la pétition, celle-ci étant approuvée par la majorité des habitants du voisinage.

Référé au comité No 4.

6. Pétition de M. L. St-Martin et autres pour obtenir qu'une lampe électrique soit placée dans le square Macarty, côté du fleuve.

Référé au comité No 7.

7. Pétition de George Stewart, par l'intermédiaire de Hunter Stewart, agent, pour obtenir de payer sans intérêts une note pour taxes de l'année 1886.

Référé au comité No 3.

Respectueusement,
JOS. A. SHAKSPEARE,
Maire.

Communication du contrôleur, dans laquelle il soumet les offres adressées par M. Geo. Arthur pour la location du ferry de la rue Louisiana, à savoir : $15 par mois pendant cinq ans pour le remorquer et $30 pour le bateau.

Référé au comité No 2.

Communication du même, relativement aux offres pour la location des fourrières. Référée au même comité.

Lecture des rapports des divers comités.

Le comité d'Ordre Public offre, relativement au contrat avec la compagnie des eaux,—conformance de M. Clark—de demander au comité de finances de n'allouer à la compagnie qu'une somme annuelle proportionnée au montant de taxes payée par elle. Adopté.

Rapport défavorable du comité des rues et débarcadères, au sujet de la pétition dans laquelle les citoyens demandent l'application des moteurs électriques de Sprague aux chars de la ligne de Carrollton. Le comité se déclare ennemi de tout système dont l'application demande l'établissement de poteaux et de fils suspendus.

Rapport favorable du comité d'organisation, relativement à la nomination de Mme W. J. Kelly comme matrone de la prison de Police. La nomination est confirmée.

Pétition des locataires des quais qui se plaignent du prolongement du quai du Texas-Pacific R.R. sur le fleuve. La pouvoir des piliers forme un véritable mur qui empêche la vue du fleuve. Le bruit du fleuve et a pour résultat de faire mûrir à celui-ci certaines parties du rivage. Ce quai a été en outre construit sans que le voyer ait été requis d'en donner l'alignement.

Cette construction a causé aux locataires des quais de plus grandes dépenses annuelles et donné lieu à une foule de plaintes. Tant qu'on tolérera ce quai tel qu'il est en ce moment, les locataires des quais ne pourront pas conserver le long de ceux-ci la jouissance paisible. Les tentatives faites par eux dans ce but leur ont déjà coûté $3000 par an et leurs efforts sont restés vains. Il en sera ainsi tant que les piliers en question ne seront pas enlevés.

Communication de L. E. Bernard, dans laquelle il prétend que l'on pourrait mettre à exécution, pour la somme de $54,000, le plan de drainage proposé par la Over flow Association.

Communication de J. Jonet, incluant un plan de drainage de la ville.

Pétition de Jaeger de Pass et Gingenheimer, pour obtenir l'autorisation de conserver le pont placé en face de leur établissement.

M. Delavigne propose de faire enlever les pavés qui encombrent la rue Peters. Voté.

M. Daniels propose de consacrer une somme de $4,000, payable sur le budget de 1889, à la réparation du revêtement d'Algier. Voté.

M. Delavigne propose de prolonger le curage du canal de la rue Claiborne, de l'avenue de l'Esplanade à la rue d'orléans. Voté.

M. Brettin propose de mettre en vigueur l'ordonnance en vertu de laquelle les cochers et propriétaires d'étables sont obligés de balayer les ordures de leurs chevaux. Il propose aussi de tirer une amende de $5 au maximum à quiconque violera cette ordonnance. Voté.

Le comité de finances propose de consacrer la somme de $610 87 provenant du legs Heine au paiement des notes de ville pour de provisions aux hospices. Voté.

M. Woods demande que les personnes qui passent en voiture sur l'avenue St. Charles soient obligées de garder la droite de l'avenue en la remontant et la gauche en descendant vers le lac Canal. Toute violation entraînera une amende de $5 au minimum et $25 au maximum ou 5 à 30 jours de prison. Voté.

Lecture de l'ordonnance de M. Woods, autorisant la Carrollton Railroad Company à appliquer à ses chars les moteurs électriques de Sprague. Cette ordonnance a été renvoyée au Conseil sans l'approbation du comité des rues et débarcadères.

Lecture de télégrammes adressés en réponse à M. Daniels, au sujet des moteurs électriques.

M. Landry offre de remplacer le système Sprague par le système Prudhomme. Il dit que le comité n'est pas opposé au système de Sprague, mais à tout système, quel qu'il soit, qui nécessite l'emploi de poteaux et fils suspendus.

M. Hunter demande la lecture de tous les documents relatifs à la question.

M. Brettin se déclare opposé aux moteurs électriques qui causent nombre d'accidents.

M. Woods annonce, pour terminer la discussion, qu'il retire son ordonnance et lecture est donné de l'ordonnance Proudhomme, ayant pour objet d'accorder à MM. E. Proudhomme, Maurice J. Hart, W. J. Behan et Edgar H. Farrar le privilège pendant cinquante ans d'appliquer l'électricité comme moteur aux chars urbains, à condition que le système employé ne nécessitera pas l'établissement de poteaux et de fils suspendus.

M. Claiborne propose un amendement consistant à remplacer les mots : "pendant 50 ans", par : "au gré du Conseil". Cet amendement est rejeté par 22 contre 5.

M. Britton propose de nouveau l'amendement offert par lui à la dernière séance et qui est rejeté par 21 contre 6.

M. Hanneman propose de ne pas accorder la franchise pour une place dépassant quatre ans.

M. Prague demande le vote sur l'ordonnance qui est adoptée par 21 contre 6, MM. Brettin, Claiborne, Daniel, Hanneman, Hirsch et Moulin ayant voté non.

M. Haag propose que l'érection des nouvelles lampes électriques pendant l'année 1889 soit payée sur les réductions faites sur les notes d'éclairage de la Compagnie. Voté.

Proposition de M. Lord ayant pour objet d'autoriser les directeurs de la Municipale rouge des garçons à mettre en liberté, sans l'autorisation du Maire, les enfants internés dans cet établissement. Voté.

Le comité d'éclairage propose d'abandonner à la Louisiana Electric Light & Power Co. une partie des déductions des mois de septembre et août, en considération de la cessation des poursuites intentées par elle à la ville. Voté.

Le comité de finances demande que les officiers municipaux des divers départements reçoivent l'ordre de suspendre de leurs fonctions ceux de leurs employés qui ont violé l'ordonnance qui leur interdit de vendre leurs bons avant l'échéance.

M. Prague propose de renvoyer la discussion, mais sa motion est remplacée par une proposition d'abandonner la question. Cette dernière motion est adoptée.

Le comité d'accusation propose d'autoriser l'avocat de la ville à se servir de deux secrétaires au lieu d'un, à partir du 1er janvier. Voté.

Le comité de finances propose de passer un contrat avec l'*Abeille* pour la publication des ventes pour taxes en français. Voté.

Le comité de police propose de passer un contrat avec M. Patton, pour débarrasser la ville des chiens errants. Voté.

Le comité de police propose de fixer des amendes à imposer aux propriétaires de chiens, afin d'obtenir que ceux-ci soient gardés à l'intérieur des maisons. Voté.

L'offre de M. Meyer pour la fourniture des uniformes à la police, adoptée par le comité d'organisation est renvoyée devant le comité.

Les diverses ordonnances relatives à certaines rues dont les frais de réparation devaient être payés sur le budget de 1889, sont retirées.

M. Finlay propose d'élire des députés-voyers. Adopté.

M. Claiborne propose que chaque district soit autorisé à présenter son candidat. Adopté.

Les députés suivants sont élus ;

1er district,	John W. Glenn.	
2e "	B. H. D'Hennécourt.	
3e "	Geo. H. Grandjean.	
4e "	D. M. Broman.	
5e "	C. Uncas Lewis.	
6e "	Hunter Stewart.	
7e "	Charles Williams.	

M. Hunter propose d'ordonner au maire de nommer un comité de cinq membres chargé de s'assurer de la façon dont les locataires des quais se conforment à leur contrat, le dit comité devant présenter son rapport au Conseil le plus tôt possible. Voté.

Le comité est composé comme suit : MM. Hunter, Claiborne, Selleck, Delavigne et Woods.

M. Landry propose que le chef de police fasse observer l'ordonnance qui réglemente la vitesse des véhicules dans la ville.

Lecture de plusieurs ordonnances relatives aux finances, et parmi elles celle de $5700 de la compagnie des eaux.

M. Keppler propose de rejeter les offres relatives au curage du canal Melpomène. Renvoyé.

M. Hodgson propose d'autoriser les compagnies de claire à introduire le système des moteurs de Sprague. Référé au comité des rues et débarcadères.

M. Hall demande que le contrôleur soit requis de fournir au Conseil une liste des propriétés appartenant à la ville, et de l'accompagner des renseignements qui les concernent. Adopté.

Le comité de police propose, relativement à l'ordonnance présentée par M. Lhote au sujet des maisons mal famées, de faire observer les ordonnances qui existent à ce sujet. Le maire devra annoncer le résultat de cette mesure au bout de trente jours. Voté.

Le Conseil ajourne.

Affaire Mealey. — Même empressement du public à assister aux débats de l'affaire Mealey. Bien avant l'heure de l'ouverture de la session les abords de la Cour étaient encombrés de curieux et à 10 heures tous les bancs étaient occupés. L'audience est ouverte à 10 heures 30 et après le jugement de quelques affaires de minimes importance.

L'affaire Mealey est appelée. Après avoir fait l'appel des témoins à charge et à décharge dont le nombre est considérable, on décide sur motion du juge Marr que la cour siégera tous les jours de 10 heures 30 a. m. à 4 heures, jusqu'à ce que l'affaire soit jugée.

A midi la cour prend un répit de trois quarts d'heure et à 1 heure la session entouvrte de nouveau.

Le jury est amené en cour, ainsi que les accusés qui avaient été emmenés pendant ce délai.

Sur motion du sous-avocat de district, les témoins de l'Etat sont séparés des témoins à décharge. Parmi les premiers, sept étaient absents, a savoir : C. H. Parker, Dr J. J. Dupaul, J. J. Dupaul, N. D. Wallace, Thos Hanley, Andrew Hero Jr et D. G. Farrell.

Ceux qui ont répondu à l'appel sont emmenés dans la salle d'audience de la section B, sous la garde d'un député shérif.

Tous les détails préliminaires étant réglés, on procède à l'audition des témoins à charge.

Les sous-coroner, Dr Stanhope Jones est appelé le premier sur la sellette.

Il déclare que le 1er janvier il a vu à l'hôpital, dans la salle des défunts, le corps de Mealey. Il a fait l'autopsie le même jour et a découvert que la mort avait été le résultat d'une blessure faite par un revolver, la balle ayant pénétré dans l'abdomen à 2 pouces au-dessus et 1 1/2 pouce à droite du nombril.

La balle avait passé directement à travers le corps. Les intestins étaient été perforés en trois fois et plusieurs vaisseaux sanguins avaient été rompus sur le passage de la balle, ce qui détermina une hémorrhagie interne et par suite la mort. Le corps était dans les conditions normales.

Mealey était d'une forte constitution, grand, gros et fortement bâti. Au moment de sa mort il était en parfait état de santé et remarquablement vigoureux. La chemise du défunt portait des traces de brûlures causées par la poudre, ce qui indique que la victime a tiré à bout portant, ou à une distance moindre de six pieds. Au moment où l'autopsie a été pratiquée, le linge du défunt était ensanglanté.

Répondant aux questions de M. Ferguson, Mealey mesurait environ six pieds deux pouces. Sa veste était lacérée. Le témoin a vu Mealey dans la matinée dimanche.

Interrogé par M. Finney. Le revolver dont s'est servi l'assassin de qui pérque toucher le corps quand il a tiré. Mealey se fait battu avec Coure, étant donnée la disproportion de calibre, il n'est pas résulté longtemps.

S'adressant à M. Walker. Les témoignages prêts devant le coroner sont assez bâclés que possible, mais les témoins ne furent pas appelés à les signer, parce que l'affaire fut instruite immédiatement devant le recorder de la première cour. Les témoignages ont été reçus, lus par un sténographe et n'ont pas été écrits ; les témoins n'ont pas été appelés à les corriger ni à les signer.

Le capitaine Geo. Murphy est ensuite appelé et assermenté. Le témoin déclarait Mealey depuis 26 ans, il était à l'hôpital lorsqu'il est mort ; c'est lui qui s'est chargé des vêtements du défunt et les a envoyés au Bureau de la Morgue et de la Morgue et au bureau du coroner. Les vêtements lui sont présentés, il les reconnaît.

Mme Pat Mealey, veuve du défunt, est appelée à son tour. Elle déclare être la veuve du défunt à qui elle était mariée depuis vingt ans. Elle a six enfants dont l'aîné est âgé de 19 ans et le plus jeune de 5 ans. Mealey était âgé de 13 ans.

La veuve reconnaît les vêtements de son mari qui lui sont présentés, mais elle ne peut supporter la vue de ces effets ensanglantés qui lui rappellent les détails du meurtre ; elle pousse un cri et l'on est obligé de l'emmener hors de la cour pour calmer sa douleur.

M. Ferguson, ex-policeman, membre de la police à l'époque du lassassinat, déclare qu'il connaissait parfaitement P. J. Mealley. Dans la nuit du 1er janvier, il fausait sa tournée rue St. Charles, entre Poydras et Canal.

Il a vu Mealey entrer ce soir là dans le ballroom de M. Johnson, rue St. Charles, No. 21, un peu avant minuit, en compagnie de quelques amis, qui lui étaient inconnus. Il a vu les accusés pendant la tournée, et à la requête de l'avocat de la défense il les désigne chacun par leurs noms en les montrant du doigt.

Il déclare qu'il